

Opérateur Travaux Spéciaux Génie Civil /TP

TP/Génie Civil : 08. 34.18 **Mise à jour 06/2024**

Codes : **NAF** :43.99D ; **ROME** : F 1701 **PCS** : 621b ;**NSF**: 231

Les informations fournies sont indicatives, sans caractère obligatoire, et n'ont aucune valeur légale

Situation Travail

Participe à la mise en place et à la mise en tension des **câbles de précontrainte** ; des **haubanages**, lors de la construction ou de la maintenance des ponts, à la **réfection des joints de dilatation de chaussée des ponts, au vérinage** des tabliers de pont ...



PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

Les plus emblématiques en France sont : le viaduc de Millau et le pont de Normandie

1/ Construction d'un pont :

La structure du pont à haubans est constituée de :

- **Un tablier** : pièce maîtresse du pont (plancher du pont), *en béton précontraint (sous forme de plaques assemblées entre elles)*, qui supporte les voies de circulation, participe à la rigidité structurelle de l'ouvrage, qui est mis en tension.
- **Des culées** qui servent de point d'appui aux extrémités du tablier ;
- **Des piles prolongées par des pylônes** qui portent le tablier entre les culées, si la longueur du tablier le nécessite.
- **Des haubans** : *assemblage en toron de câbles en acier* (alliage de fer et de carbone inoxydable) destinés à soutenir le tablier du pont, et à répartir les efforts ; ils sont fixés aux pylônes et à **des massifs d'ancrage** constitués d'une structure creuse en béton armé, leur traction est reprise par des **câbles de précontraintes**. On parle de « câbles Freyssinet » ; quatre types de haubanages possibles : en éventail ; en semi-éventail, en étoile, en harpe ; l'haubanage est la référence en termes de résistance à la fatigue, de protection contre la corrosion, **simplicité d'inspection et facilité de remplacement**.

- **La travée** : partie du pont comprise entre les piles (travée centrale) ou entre une pile et une culée (travée latérale).



Lors de la construction d'un pont : on retrouve :

- ✓ Les opérateurs fondations spéciales (fondations superficielles, profondes, pieux battus, pieux forés ...)

Opérateur Fondations Spéciales 08. 25.18.



PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

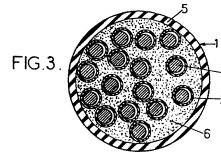
- ✓ Les maçons coffreurs, s'occupent de la mise en place de la structure béton : piles, culées, et tablier en béton précontraint ; les tabliers des ponts de grande portée sont souvent construits sur le site, puis mis en place par déplacement (poussage, ripage, rotation)



Macon Coffreur Constructeur Ouvrages/Art-Génie Civil 08. 17.21

- ❖ **Les opérateurs en travaux spéciaux** s'occupent de la mise en place **des câbles**, de leur mise en tension pour le tablier en béton précontraint, ainsi que de la mise en place, et en tension **des haubans**.

La précontrainte est une méthode de construction qui consiste à comprimer le béton à l'aide d'un système de câbles en acier, ancrés aux extrémités.



❖ Précontrainte Tablier de pont :

On distingue la :

- **Précontrainte adhérente** : un faisceau de torons nus (**torons clairs**) protégé par une conduite, en polyéthylène (PEHD) la plus utilisée actuellement, en tube d'acier, ou en feuillard nervuré.

Après la mise en tension des torons, injection sous pression du conduit avec *un coulis de ciment spécial à retrait compensé*, ou **avec de la cire chaude (50 à 100°) utilisée depuis les années 2000, car entraîne moins de rupture de conduit**, (par un évent d'injection placé sur un capot d'injection fixé sur l'ancrage), *qui assure la protection permanente des armatures de précontrainte ainsi que leur adhérence au béton.*



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- **Précontrainte à torons gainés graissés ou cirés** : chaque toron graissé ou ciré est entouré de sa propre gaine en polyéthylène extrudé : PEHD (il est adhérent ou coulissant dans sa propre gaine), on parle de **torons protégés**, qui sont ensuite introduits dans la conduite en polyéthylène de même type que pour la précontrainte adhérente ; une fois les torons enfilés dans la gaine, **avant la mise en tension des torons**, injection de **coulis de ciment spécial à retrait compensé**, ou **de cire chaude (50 à 100°)**.

Un toron est composé le plus fréquemment de **7 fils**.

- Approvisionne *avec des aides à la manutention* : les torons clairs ou protégés, conditionnés en bobines cerclées de sangles métalliques sur des tourets en bois appelées « *couronne ou coil* » ou en fardeaux de longueur droites (torons protégés).



Gaines PEHD



Bobines Torons



Torons Gainés

- Vérifie les étiquettes métalliques ou plastiques renseignées de façon indélébile de chaque couronne de torons : (nom du producteur, site de fabrication, dénomination, numéro de la couronne), ainsi que l'état des torons : pour les torons clairs (pas de rouille ou d'oxydation, pas d'écorchure), pour les torons protégés (pas de déchirure ou écorchure de la gaine du toron, pas de trace de graisse ou de cire sur sa gaine).
- Stocke les couronnes (en dehors du tablier), à l'abri de toute agression, en les posant sur des bastaings qui évitent le contact avec le sol, et recouvertes d'une bâche, qui repose sur un bastaing posé sur la couronne, *permettant la circulation d'air*.
- Réceptionne (bordereau livraison, fiche de mise en tension) **les ancrages** (*cônes d'ancrage ou plaques métalliques percées de trous coniques*), destinés à retenir la force de précontrainte du câble tendu et la transmettre à l'ouvrage,
- Vérifie les différentes pièces (absence d'oxydation, ou de traces de rouille ; aspect fonctionnel comme le visage de certaines pièces).
- Assemble les différentes pièces de l'ancrage (clavettes, manchons, écrous, trompettes, plaques d'appui, rondelles, ...) livrées dans des caisses ou bacs recouverts d'une bâche de protection (idem aux torons cf. supra)



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Procède à un enfilage des câbles dans les gaines incorporées au béton (gaines à nervures en PEHD, gaines en feuillard d'acier, ou gaines rondes hélicoïdales), ou dans des conduits cylindriques rigides et lisses en PEHD (norme AFNOR NF 114) utilisés *pour la précontrainte extérieure*.
Ils mesurent environ 13 mètres, et sont soudées entre eux : par **soudure bout à bout**, « **au miroir** » **poly fusion** ; ou par **électro soudage** :

Cf technique : Canalisateur Forage Dirige Horizontal 08.08.18

- Met en place *un doigt métallique ou plastique* à l'extrémité du toron avant son enfilage dans la gaine
- Enfile par poussage unitaire les torons dans les conduits avec **une machine à pousser électrique, pneumatique ou hydraulique** (enfileuse avec galets en caoutchouc), ou par tractage en cas de difficulté pour les torons clairs ; pour les torons gainés : traction du toron : dévidage par rotation de la bobine sur un axe.
- Vérifie la mise en place d'une protection du toron entre le dévidoir et l'enfileuse, et de l'enfileuse à l'ancrage afin d'éviter une pollution et ou une blessure du toron (la protection est un tronçon de gaine plastique).

- Les extrémités des câbles traversent les dispositifs de blocage placés aux deux bouts du tablier

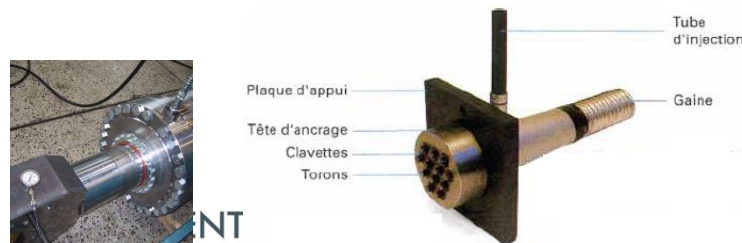
- Vérifie que la sur longueur des torons à l'arrière de l'ancrage soit suffisante, *pour la prise des mors outils du vérin* ;

- Assure la protection *des sur longueurs* contre la pluie, salissures, poussières et blessures (avec des morceaux de gaines ou plastiques scotchés) jusqu'à la mise en tension.

- Installe ensuite les vérins hydrauliques de mise en tension, prenant appui sur le béton du tablier, à ***l'une ou aux deux extrémités des câbles***.

Le chargé de mise en précontrainte (CMP) :

- Vérifie que la température n'est pas $< -10^{\circ}$, suit le plan de câblage défini par le bureau d'études (phasage de mise en tension, ordre de la mise en tension des câbles...), s'assure que **le certificat de tarage des vérins** est < 6 mois, que **la pompe hydraulique** soit bien adaptée, que **le manomètre** de chantier placé de préférence sur le vérin de précontrainte ait été étalonné il y a moins de 3 mois (étiquette métallique plombée fixée au manomètre), et prévoit aussi un manomètre de secours.



Performance Economique

- Met en place le vérin avec un chariot de transport ou un palan...

- Pendant la mise en tension, **interdit tout passage près ou derrière le vérin**, par un balisage

- Surveille l'alignement : toron, trou de la tête d'ancrage, vérin

Pendant la mise en tension effectue la :

- Mesure de la sur- longueur de la barre côté actif avant, et après mise en tension
- Mesure de l'allongement pendant la mise en tension
- Contrôle du manomètre pour la pression hydraulique

- Bloque les câbles avec les dispositifs installés aux bouts du tablier (dont il a assuré la traçabilité), surveille la bonne mise en place *d'un centreur* dans l'ancrage pour aligner les torons dans la géométrie de la tête d'ancrage, vérifie que les torons sont bien « *peignés* », (alignés avec les trous correspondants des têtes d'ancrage (évitant la formation d'un nœud pouvant générer des ruptures de fils de toron)

- Démonte les vérins, coupe les excédents de câbles (détoronnage) avec une disceuse, met au rebus les morceaux de toron découpés.

- Selon un programme d'injection (pour protéger les câbles contre la corrosion) : injecte sous pression en continu (si température > 5°) avec une pompe d'injection, le vide des gaines à travers un évent d'injection fixé sur l'ancrage
Soit de la cire pétrolière chaude à 100° (utilisée actuellement++)
Soit un coulis de ciment auquel sont ajoutés des adjuvants tels que des plastifiants (réducteurs d'eau), ou des super fluidifiants.

Pour la précontrainte adhérente l'injection **a lieu après la mise en tension des câbles** ;
Pour la **précontrainte à torons gainés graissés ou cirés**, l'injection sous pression **a lieu avant la mise en tension des câbles**.

- Ferme les ancrages avec un capot.

❖ Haubanage de pont :

Une fois les pylônes dressés sur le tablier, l'installation des haubans est réalisée au fur et à mesure, sous la direction **d'un chargé de la mise en œuvre de haubans (CMH)**.

La préparation et l'assemblage des composants individuels (armatures élémentaires, conduits tête d'ancrage etc...) des haubans sont fabriqués le plus souvent en atelier de façonnage (**haubans préfabriqués**), parfois sur chantier.



PREVENTION GAGNANTE BTP

3 familles de haubans : Performance Economique

- Multi torons parallèles (**MTP**) à gaine collective ou à gaines individuelles
- Torons multi couches à fils ronds ou fils ronds profilés (**TMC**)
- Multi fils parallèles (**MFP**)

Le hauban une fois réalisé est enroulé sur une bobine, et livré sur le chantier par camion.

Mise en place **des pièces d'attache** au niveau du tablier dans les massifs d'ancrage : effectuée par l'entreprise de GO :

Mise en place des haubans préfabriqués :

- 1/ Déroule des câbles :
- 2/ Hisse du bout de câble avec un treuil ou une grue, met en place l'ancrage haut dans le pylône, puis accroche le câble avec un écrou de blocage ou un axe
- 3/ Enfile dans l'ancrage bas, à travers les pièces d'attache au tablier et réalise une fixation provisoire.
- 4 / Met en tension le câble (*cf. vérification supra : idem à mise en tension précontrainte*).
- 5 / Règle selon les prescriptions du bureau d'études

Mise en place toron par toron : haubans MTP ancrés par clavettes

- 1/ Met en place entre les 2 ancrages, la gaine collective préalablement assemblée, suspendue à un câble auxiliaire par l'intermédiaire de suspentes de longueur appropriée.
- 2/ Enfile les torons un par un, dans les gaines collectives, ou les hisse par un système de téléphérique
- 3/ Enfile les extrémités du toron dans les trous des 2 plaques d'ancrage (celle sur pylône, et celle dans le massif béton du tablier), et met en place des clavettes.
- 4/ Met en tension le toron, au vérin mono-toron selon les prescriptions du bureau d'études. Vérifie les manomètres avant la première mise en tension et au moins tous les 4 haubans ou 300 torons.
- 5/ Injecte sous pression la partie courante (haubans collectivement protégés) avec des produits souples : vérifie auparavant l'étanchéité de l'enceinte extérieure (gaine et raccords), avec de l'air comprimé sec et déshuilé ; la température des produits injectés ne doit pas dépasser 120° (*cire entre 80 et 100° ou graisse entre 50 et 100°*), ils sont transportés par des camions spécialement équipés pour maintenir la température ; la pression d'injection ne doit pas dépasser 1,5MPa



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

2/ Réparation/Maintenance d'un pont (éléments précontrainte) :

La longévité des ouvrages précontraints est dépendante de la pérennité des câbles, l'aléa principal est **leur corrosion** créée par des agents agressifs véhiculés par l'eau par suite de défauts d'étanchéité, pouvant atteindre l'intégrité du câble (précontrainte intérieure ou extérieure) et fragiliser l'ouvrage.

Il existe plusieurs techniques de vérification et de mise en surveillance des câbles, avant de proposer une technique de réparation :

- Inspection visuelle par ouverture des capots d'ancrage, inspection des gaines et de leurs raccords
- Inspection du remplissage des gaines au coulis de ciment par :

- Gammagraphie pour la précontrainte intérieure.
Agent Contrôle Non Destructif/Radiologue Industriel 04. 01.18
- Test par ultrasons (si toron est accessible), ou sondage au marteau (précontrainte extérieure)

- Contrôle non destructif électrostatique avec une sonde capacitive : 2 électrodes placées contre le conduit et mesure de la capacité entre les 2 électrodes (conduite précontrainte extérieure) méthode utilisée depuis 2001.
- Méthode physique : géo-radar ...

- Inspection endoscopique sur la longueur du vide d'injection (contrôle destructif nécessitant de petites ouvertures du conduit).
- Mesure volumétrique des vides d'injection
- Mesure de tension dans les câbles
- Mesure de déformation du béton de l'ouvrage
- Prélèvement et essais destructifs sur les matériaux (analyse coulis ciment)
- Surveillance acoustique des câbles, avec alarme en cas de rupture de fils de câble
- Suivi géométrique de l'ouvrage
- Calcul de structures

Techniques d'intervention :

- Précontrainte Extérieure :

- Remet en conformité le câble par réinjection sous vide *de coulis de ciment*
- Remplace des câbles de précontrainte : par mise en place d'une précontrainte provisoire, démonte de la précontrainte existante (protection contre fouettement de câble, ouvrage mis sous surveillance, découpe des câbles avec un phasage précis), installe de nouveaux câbles précontraintes (cf. supra mise en œuvre)



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Précontrainte Intérieure adhérente :

- En cas de corrosion peu avancée, remet en conformité du câble par réinjection sous vide de coulis de ciment
- Si corrosion avancée, effectue une intervention préventive par renforcement de l'ouvrage avec une précontrainte additionnelle : (cf. supra mise en œuvre)

- Précontrainte Intérieure non adhérente (torons graissés et gainés individuellement) ; quand un toron est rompu, l'effort de précontrainte est perdu sur l'ensemble du tracé du câble ; doit remplacer le toron ou renforcer la structure (cf. supra mise en œuvre).

- Ouvre une fenêtre dans l'élément en béton au niveau du défaut et remplace le tronçon de câble ; la nouvelle armature est couplée aux 2 sections saines par des prolongateurs
- Extrait et remplace le toron en acier tout en gardant la gaine noyée dans le béton
- Renforce la structure cf. supra

3/ Réparation Maintenance d'un pont (haubanages) :

Le contenu et la périodicité des visites de surveillance par du personnel compétent est formalisé dans **un dossier de visite et d'entretien d'ouvrage ou dans le DIUO** qui prévoit :

- Fréquence des visites et des inspections détaillées
- Consignes d'inspection (matériels, moyens d'accès, pourcentage d'éléments à vérifier)
- Mode opératoire remplacement des haubans, restriction de circulation nécessaire
- Procédures de suivi en continu de l'ouvrage (instrumentation) pour les câbles injectés au coulis de ciment difficiles à inspecter, et quand une remise en tension des haubans est prévue dans la vie de l'ouvrage.
- Inspection détaillée des parties visibles : par ouverture des capots afin de vérifier l'intégrité des câbles : corrosion des pièces métalliques, vieillissement matériaux d'étanchéité, et par suite d'évènements extrêmes ; vent de tempête, chute de foudre, exposition à un feu de véhicule (ex : vérification des attaches entre les gaines et les ancrages ...).

Ce personnel très spécialisé intervient pour :

- La mise en place de l'instrumentation (accéléromètres pour le suivi des vibrations du câble, surveillance acoustique des haubans, calcul de structure, suivi géométrique ...).
- La remise en conformité et modernisation de la structure :



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Protection renforcée de la corrosion, par amélioration du drainage et de l'étanchéité des ancrages,
- Mise en œuvre d'une protection au feu,
- Amélioration de la protection contre la foudre,
- Mise en place de gaines stabilisées vis à vis des UV évitant le vieillissement ...

- Des travaux de remplacement de pièces défectueuses, de renforcement ou de remplacement des haubans.

❖ Reprise Joints Dilatation Chaussée Ponts (opération technique pointue) :



Les joints de chaussée doivent faire l'objet d'une surveillance spécifique pour la sécurité des usagers (contrôle annuel) ;

Ces joints qui ont environ une durée de vie de 12 à 15 ans, assurent la libre dilatation du tablier, en étant étanche, ou disposant d'un bon recueil des eaux.

Ils doivent être silencieux (pas de claquement du joint et pas de ressaut au passage des véhicules) ; leur changement est lié soit au vieillissement, soit à un mauvais choix de joints à l'origine.

Les désordres liés au vieillissement peuvent être mineurs, et nécessiter seulement des réparations locales, ou alors un changement total de la ligne de joint (*dans ce cas une réfection des enrobés sur 5 m à 10 mètres de part et d'autre du joint doit être effectuée*) ;

Il faut connaître les caractéristiques du joint en place, **son souffle** (les éléments ou paramètres nécessaires à la détermination du souffle du joint sont la température, le retrait, le fluage, le coefficient de dilatation thermique, les actions) ; ainsi que son mode de scellement à la structure, (ce qui permet d'évaluer les volumes qu'il faudra au minimum démolir), pour pouvoir préparer la réservation du nouveau joint.

Plusieurs techniques de réparation et de repose : *joint posé dans une feuillure, posé en ossature gabarit, posé à solins ancrés, ou collés à la résine, joint à revêtement amélioré.*



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Les joints de chaussée font l'objet d'un avis technique délivré par le CEREMA

Il en existe différents types : monocellulaires, à peignes, flexibles (polyuréthane), à bandes



En fonction du trafic routier, et des techniques mises en œuvre, **les opérations se déroulent souvent de nuit**, sous fermeture complète de voie, ou sous balisage, et par moitié de chaussée, avec pontage provisoire permettant la reprise de la circulation en cours en journée et une reprise des travaux les nuits suivantes.

Phasage des opérations (pendant plusieurs nuits) pour un changement total de joint :

L'équipe sécurise le chantier, car les opérateurs travaillent en bordure de trafic routier ; **(séparateurs modulaires de chantier, plutôt qu'un simple balisage)** et obstacle en amont du chantier pour protéger les opérateurs.

Phase 1 :

- Dépose le ou les anciens joints au marteau piqueur, par hydrodémolition, avec sciage de l'enrobé de part et d'autre de l'ancien joint (mini raboteuse)
- Réceptionne et stocke les plaques de pontages provisoires.
- Prépare les pontages provisoires : tôles en acier de 20 à 30 mm épaisseur minimum, qui sont préférentiellement revêtues de résine ou béton, équipées d'un chanfrein devant (côté attaque circulation), munies de parties filetées pour pouvoir fixer un collier de manutention.
- Une entreprise de revêtement routier effectue le fraisage et la réfection des enrobés de la couche de roulement : *sur une épaisseur de 4 à 7 cm, soit la moitié de l'épaisseur du revêtement en place, sur 5 à 10 mètres de part et d'autre du joint (cet enrobé peut contenir de l'amiante)*, en évitant d'abimer l'étanchéité de l'ouvrage.
- Pose les pontages en fin de nuit

Conducteur/Regleur Raboteuse-Fraiseuse 09. 07. 18

Applicateur Enrobes 08. 05. 18

Phase 2 :

- Dépose les pontages



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

- Débute la démolition de la feuillure (dégagement de la réservation).
- Pose les pontages en fin de nuit (sont « cloués » des 2 côtés dans l'épaisseur de la couche de roulement, en évitant de percer la chappe d'étanchéité.

Phase 3 :

- Dépose les pontages provisoires
- Finit la démolition de la feuillure
- Débute la pose du ferrailage
- Débute le percement des ancrages.
- Repose les pontages en fin de nuit.

Phase 4 :

- Dépose des pontages provisoires
- Termine le ferrailage.
- Finisse le percement des ancrages.
- Scelle les douilles d'ancrage.
- Présente le joint sur ses bras de pose.
- Repose les pontages en fin de nuit.

Phase 5 :

- Dépose des pontages provisoires
- Met en place un drain, pour récupérer les eaux pouvant circuler au niveau du joint entre le solin et la chaussée
- Reprend l'étanchéité (fermeture étanchéité).
- Coffre et coule le joint, au dernier moment effectue un serrage provisoire des tiges d'ancrage, que l'équipe resserrera définitivement quelques nuits plus tard.
- Evacue les divers déchets de chantier
- Remet en circulation l'ouvrage



Les différentes étapes d'une opération de remplacement des joints de chaussée
Animation Vinci Autoroute 07/2022



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Économique

Joint de dilatation/ Entretien et réparation des équipements d'ouvrages: STRRES
(Syndicat national des entreprises spécialistes de travaux de réparation et renforcement de structure)

❖ **Vérinage (relevage) tablier de ponts :**

Consiste à appliquer un effort vertical, à l'aide de vérins hydrauliques , afin de relever en altimétrie (d'une certaine amplitude) , **un tablier de pont** en prenant appui le plus près possible des dispositifs d'appui en place.

Les vérins ont pour fonction de lever ou descendre le tablier de quelques centimètres, pour permettre l'intervention du personnel de chantier.



L'action de levage par les vérins est une opération assistée par ordinateur.

LAO (Levage Assisté par Ordinateur)

Les enjeux et les risques liés à cette phase sont très forts en termes de :

- Sécurité des personnels (mise en mouvement de masses importantes)
- Endommagement des structures (tablier et appuis, joints de chaussée)
- Pérennité des dispositifs d'appui installés.

❖ Avant l'opération de vérinage :

1/ Recueille toutes les informations sur l'histoire de l'ouvrage : normalement rassemblées dans un «dossier».

Sinon doit effectuer des recherches dans les archives départementales, nationales ou auprès de l'entreprise constructrice du pont .

Dans le cas où il est impossible de retrouver des plans ou des notes de calcul de l'ouvrage (où lorsqu'il y a un doute sur leur validité), procède préalablement à l'établissement du projet, **à des investigations in situ** (relevés de côtes, gammagraphie, sondage, ...).

2/ Effectue une visite contradictoire de la structure (surtout si elle présente des endommagements) afin d'éviter des litiges ultérieurs.

C'est à partir de ce rapport de visite donnant le relevé des désordres , qu'il est possible d'estimer dans quel état d'endommagement se trouve l'ouvrage.



PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

3 /Effectue des mesures topographiques :

Qui précisent :

Les dimensions de l'ouvrage , l'altimétrie générale de l'ouvrage, le niveau des différents points d'appui envisageables sur culée et sur pile, , l'épaisseur réelle , de l'enrobé sur le tablier (donnée sur laquelle il est possible d' influencer ex : rabotage avant soulèvement), le niveau du dessous du tablier ou des poutres en milieu de travée, la verticalité des piles.

4 / Se renseigne sur les conditions de trafic sur l'ouvrage pendant l'opération :

Le dossier doit préciser les conditions de trafic exigées par le maître d'ouvrage :

- Sans restriction de charge et maintien avec vitesse normale ou avec vitesse réduite
- Avec restriction de charge, par exemple : fermeture d'une ou plusieurs voies de circulation, ou par interdiction du trafic PL.
- Coupures du trafic limitées pendant le vérinage ou le dévérinage ou pendant tous les travaux

5/ Effectue les Opérations préliminaires au vérinage :

Doit prendre en compte systématiquement: les points concernés par l'opération de soulèvement :

- Type de joints de chaussée : selon la hauteur de soulèvement et des possibilités des produits en place on peut être amené à prévoir : soit un dévissage partiel, soit une dépose totale de la ligne (y compris le joint sur et sous trottoir). Ceci peut avoir comme conséquence la mise en place de plaques de pontage si l'on envisage un maintien de la circulation pendant le chantier.
- Présence d'une couche d'enrobé en continu sur la zone du joint, donc nécessité de prévoir **un sciage de cette couche** , pour ne pas avoir un effort de cisaillement lors du soulèvement.
- Possibilité de démanchonnage des lisses des garde-corps et/ou des barrières de sécurité .
- Présence éventuelle de divers réseaux passant dans ou sous le tablier (eau, gaz, téléphone, éclairage public, électricité...) dont il faut prévoir le débranchement éventuel , ou leur donner de la souplesse.
- Vérification, ou nettoyage si cela s'avère nécessaire, de l'about du tablier (accumulation de gravats ou de blocs de béton entre le garde-grève et l'about lors de la réalisation de l'ouvrage).



PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

- Mise en place de la signalisation routière pour les usagers (ralentissement de la circulation, rétrécissement de voie...) .

Dans cette phase de préparation de l'opération, la finalité exacte de l'intervention doit être connue, **car les moyens matériels ne seront pas les mêmes.**

On doit distinguer :

- Un changement ou un repositionnement des appareils d'appui : soit le «remplacement» qui consiste en la substitution d'un appareil d'appui défectueux par **un produit identique** ; soit un «changement» qui suppose la mise en œuvre **d'un appareil d'appui différent**
- La réfection ou la réalisation de bossage(s)
- Relaxation d'appareils d'appui en élastomère distordus
- Modification du gabarit d'ouvrage
- Reprises de zones d'appui par suite d'affaissement des points d'appui ou de basculement de piles ou de culées

- Autres comme le soulèvement d'un tablier en vue d'être ripé , ou poussé à une nouvelle position, etc.

6/ Réceptionne les matériels de vérinage, de calage et de contrôle :

- Pompes, vérins, manomètres : contrôle des capacités, étalonnage, tarage, précision des manomètres, écrous de sécurité, limitation de pression,...
- Cales, plaques de répartition : contrôle du nombre, type, épaisseur et dimensions
- Matériel de suivi des déplacements : contrôle de l'étalonnage des capteurs, étendue de mesure, état des réglets, précision des comparateurs

À noter que le matériel prévu en secours / pour le vérinage, le calage et le suivi de déplacements doit faire l'objet des mêmes contrôles

7/ Contrôle l'installation des matériels :

- Pompes :Fonctionnement, limitation, secours
- Vérins :fonctionnement, secours
- Manomètres : état
- Capteurs, réglets :réglage en fonction de la course, fixation, protection (vent, fausses manœuvres)
- Cales :présence à proximité du lieu d'emploi



PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

- Automate de vérinage : configuration, existence des seuils d'alarme en pression ou en déplacement, et surtout vérification de leur activation et des possibilités d'impression directe des résultats ; vérification de la neutralisation du système en cas d'incident sur un capteur dans le cas d'asservissement de l'opération.

Sont utilisés :

- **Des coins (calles) de levage** : pièces simples, triangulaires ou trapézoïdales, conçues pour permettre de fins réglages en altitude , et maintenir les charges en position ; mais aussi des descentes.

Différents types de cales :

- **Des cales métalliques (en acier ou en alliage d'aluminium) d'épaisseur variable.**
- **Des cales en bois** (comportant un repérage précis avec un numéro de traçabilité) .

Le bois est un matériau qui se prête très bien aux opérations de calage provisoire. Par contre ,il est important que l'essence choisie dispose de caractéristiques suffisantes pour reprendre la charge.

- **Des vérins** : se composent de deux parties principales : un corps ou partie externe (**le fût**) , et d'un **piston** qui supporte la charge , et a un mouvement vertical libre dans le corps du vérin

Un fluide, de l'huile hydraulique est envoyé par une pompe dans le corps du vérin. Le fluide forcé dans le corps produit une pression qui s'applique sur les faces internes du corps. Si cette pression est suffisante, ainsi que le débit, le piston sera poussé et déplacera donc la charge

On distingue :

- **Les vérins plats** : de faible encombrement (de 15 à 35 mm d'épaisseur).

Leur faible encombrement et leur légèreté permettent **des interventions dans des endroits exigus**.

Ils ne sont utilisables qu'une seule fois. Ils sont fragiles en cas de surpression accidentelle (rappel : la pression d'utilisation est limitée à 15 MPa) et ils ne comportent pas d'organe de sécurité intégré : un calage de sécurité indépendant est donc systématiquement à prévoir

- **Les vérins à piston** : on distingue :
 - **Les vérins «galette»** : les dimensions réduites de ces vérins, voire extra plats, permettent des interventions dans les endroits relativement exigus : ils sont d'une hauteur minimale (piston rentré) de l'ordre de 100 à 150 mm. La capacité à soulever est généralement limitée à 1500, voire 2000 kN malgré une très haute pression (environ 700 bars).
 - **Les vérins à fort tonnage**, utilisés pour les opérations classiques de vérinage



Vérin plat



Vérins galettes



Vérins fort tonnage



- **Des pompes** :

Pour alimenter le corps du vérin avec le fluide à une pression permettant le déplacement du piston, il faut disposer d'une pompe haute pression **à faible débit** (afin d'éviter le dépassement des tolérances des dénivelées d'appui lors du levage, en particulier dans le cas d'un décollement soudain du tablier sur l'appui lui-même).

Il est utilisé le plus souvent, **des centrales hydrauliques** entraînées par des moteurs électriques dont l'alimentation provient d'un **groupe électrogène** couplé à un moteur thermique.



- **Le fluide** : huiles minérales dont les caractéristiques sont définies par l'entreprise commercialisant le matériel de vérinage en fonction de son objectif.
- **Les tuyauteries** : le plus souvent : tuyaux flexibles en élastomère armé de tresses métalliques (diamètres intérieurs les plus courants des tuyaux flexibles sont : 6,4 et 9,7mm.), assemblés **avec des raccords à billes**, afin d'éviter les coulures d'huile lors du démontage des réseaux , ou d'un désaccouplement , ou d'une rupture brutale d'un flexible et gardent ainsi l'huile dans les flexibles.

Le fluide doit circuler à l'intérieur des conduites avec un minimum de perte de charge



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Il est fortement recommandé que les flexibles qui relient les pompes (ou une centrale à voies multiples) aux électrovannes équipées de capteurs de pression aux vérins, aient sensiblement la même longueur **pour que les vérins fonctionnent de concert**

- **Les Appareils de mesures :**

Le dispositif de vérinage comporte, obligatoirement, des appareils de mesure de la pression dans les vérins et de déplacement dont les principaux sont :

- **Les manomètres** : pour connaître les efforts, on dispose des capteurs de pression au niveau des vérins
Ce sont des appareils fragiles qu'il faut protéger contre des conditions de travail sévères.

Utiliser des manomètres dans lequel le mécanisme baigne dans de la glycérine qui assure une lubrification et atténue les efforts alternés dus aux conditions sévères de fonctionnement.

Les manomètres doivent être choisis avec une graduation maximale au moins supérieure de 50 % à la pression normale d'utilisation.

Leur plage de mesure va de 0-7 bar à 0-1000 bar.

Le choix est fait en fonction de la plage de mesure dont on a besoin sur le chantier

- **Les dispositifs de mesure des déplacements :**

La mesure de la dénivellation est importante pour suivre le mouvement correct et conforme de l'ouvrage.

8/ Pendant l'opération de vérinage/calage :

Dès lors qu'une structure raide doit être soulevée en plusieurs points par des vérins hydrauliques, et afin de contrôler les contraintes introduites dans cette structure, un pilotage de précision en temps réel est nécessaire **pour contrôler les différences de courses entre les vérins de levage.**

Le système LAO® coordonne automatiquement tous les vérins de façon simultanée en analysant les paramètres de levage (pressions et courses de vérins, mouvements de la structure), tout en garantissant une précision de l'ordre de quelques dixièmes de millimètres. En tant qu'unité mobile, sa mise en œuvre est facile et rapide. Le système LAO® permet de consigner toutes les données pendant l'opération de vérinage.

Toutes les centrales hydrauliques sont commandées **à partir d'un poste de contrôle centralisé** assurant la gestion de tous les paramètres du levage : pressions et courses de tous les vérins, ainsi que les déplacements de la structure aux points critiques.



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique



Poste contrôle



système levage synchronisé



Vérins



En option, des équipements topographiques peuvent être dès lors qu'une précision géométrique élevée s'impose.

Des caméras sont fréquemment employées pour les cinématiques complexes.

Celle-ci centralise les informations sur les déplacements et les pressions, puis les analyse et actionne des électrovannes de commande de chacun des vérins (ou des groupes de vérins) indépendamment des autres.

9/ Remise en place de la structure : dévérinage :

- Contrôle des altitudes (cote après dévérinage et tassement) et vérification des tolérances les cotes définitives doivent être relevées et comparées à celles visées pour la réception finale.
- Examen de la structure ,à la mise en charge des appareils d'appui ,pour vérifier l'absence d'endommagement
- ❖ **Travaux sur les anciens ponts en maçonnerie** : nécessitent de procéder à des réparations ou à des renforcements structurels ou non.

Ils sont divers : fondations, maçonnerie, étanchéité, réseaux, remblai, couche de roulement,...

En Savoir Plus :

Un document OPPBTP aborde plusieurs thématiques

- Maîtrise d'ouvrage, vocabulaire et principaux travaux de réparation
- Etanchéité
- Fondations et structures
- Parement
- Equipements
- Tableau d'analyse des risques professionnels prépondérants suivant les travaux
- Documents de référence
- Références code du travail



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

Entretenir les ponts en maçonnerie en sécurité OPPBTP mise à jour 08/2022

Exigences

- Attention/ Vigilance
- Capacité Réflexion /Analyse :
- Conduite : VUL ; PL ; PEMP
- Contrainte Physique :
- Contrainte posturale : définie comme positions forcées des articulations : toutes postures
- Contrainte Temps Intervention : réparations
- Déplacement Etranger :
- Esprit Sécurité :
- Grand Déplacement : Découché
- Horaire Travail Atypique: nuit, 3x8h, 2x8h dépassement horaire .
- Intempérie : vent, pluie, brouillard : opération haubanage
- Mobilité Physique :
- Température Extrême : forte chaleur, grand froid
- Travail Espace Restreint : reprise précontrainte extérieure dans tablier de pont ; opérations vérinage

- Travail Proximité Voie Circulée : maintenance haubanage sur un pont ; changement joint de chaussée
- Travail en Equipe
- Travail Pour Entreprise Utilisatrice : concessionnaire , DIR
- Travail Hauteur : haubanage
- Vision adaptée au poste :

Accidents Travail

Recherche fiche de sinistralité pour une activité professionnelle, identifiée par son code NAF sur 5 caractères

- Agression Agent Chimique : contact, projection : injection coulis ciment
- Agression Agent Thermique : injection cire chaude (100°) haubanage , étanchéité pont.
- Chute Hauteur : nacelle élévatrice (PEMP), pylône
- Chute Plain-Pied : encombrement, obstacle
- Chute Objet : matériel, outil ...
- Contact Conducteur Sous Tension : machine électrique, électro soudage gaines PEHD extérieures ; proximité ligne électrique



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Déplacement Ouvrage Etroit : heurt structure lors reprise précontrainte extérieure, vérinage : sous tablier de pont
- Emploi Appareil Haute Pression : rupture câble, fouettage par un câble lors du vérinage, injection coulis ciment ou cire chaude, air comprimé.
- Emploi Machine Dangereuse : vérins lors mise en tension des câbles, pompe hydraulique.
- Emploi Outil à Main/Matériau Tranchant/Contondant : torons, disqueuse
- Port Manuel Charges : matériau, matériel (machine/outil)
- Projection Particulaire : poussière, limaille (découpe dur longueur torons), particule ...
- Renversement par Engin/Véhicule : voie circulée
- Risque Routier : mission
- Travaux Rayonnement Ionisant : gammagraphie contrôle précontrainte intérieure

Nuisances

- Bruit : >81dBA (8h), crête > 135 dB(C) déclenchant action prévention : disqueuse
- Manutention Manuelle Charge :
- Hyper Sollicitation Membres TMS .
- Vibration Main/Bras : >2,5 m/s² (8h) : déclenchant action prévention
- Rayonnement non Ionisant : rayonnements naturels (UV soleil) :

- Béton/Ciment : coulis ciment spécial
- Poussière Silice Cristalline : lors réparation, découpe dans le béton pour remplacement tronçon de câble , découpe enrobés (joints dilatation).
- Fragments clivage actinolite dans granulats naturels enrobés : *assimilés à des fibres d'amiante PMA* (particules minérale allongée asbestiforme ou non dont L/D >3, conférant un aspect de fibre selon critères OMS), et PMAi (particules minérale allongée d'intérêts d'amphiboles asbestiforme ou non) : **sciage, rabotage enrobés (joints dilatation chaussée)**
- Poussière Fibre Minérale Naturelle : amiante : découpe enrobés anciens pouvant être amiantés ; (joints dilatation)
- Huiles minérales hydrauliques : opération de vérinage
- Gaz échappement : particules fines diésels ; moteurs thermiques : SO₂, NO₂, CO, interventions proximité voies circulées, PL, engins, pics pollution
- Rayonnement ionisant : Rayonnement γ : contrôle précontrainte intérieure (coulis béton).
- Résine : polyuréthane ;(joints dilatation chaussée)
- Température extrême : forte chaleur (canicule).

Maladies Professionnelles



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Un clic sur le numéro, et le tableau MP s'ouvre

- Affections péri articulaires : épaule : tendinopathie aigue ou chronique non rompue non calcifiante ; rupture partielle ou transfixiante de la coiffe des rotateurs ; coude : tendinopathie d'insertion des muscles épicondyliens ; ou muscles épitrochléens ; poignet-main : tendinite, syndrome canal carpien ; genou : hygroma **(57)**
- Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels **(42)**
- Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes : Sciatique par hernie discale L4/L5 ; L5/S1 ; cruralgie par hernie discale L2/L3 ; L3/L4 ; L4/L5 **(98)**
- Affections provoquées par les vibrations et les chocs : affections ostéoarticulaires, troubles angioneurotiques, atteintes vasculaires palmaires **(69)**
- Affections professionnelles consécutives à l'inhalation poussières d'amiante/joint dilatation **(30)**
- Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation poussières d'amiante **(30 bis)**
- Cancers du larynx et ovaire provoqués par l'inhalation de poussières d'amiante **(30 ter)**
- Lésions chroniques du ménisque **(79)**
- Affections consécutives à l'inhalation de silice cristalline : pneumoconiose, sclérodermie, cancer broncho-pulmonaire **(25)**
- Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques **(62)** résines polyuréthanes (joints dilatation chaussée)

- Affections provoquées par les rayonnements ionisants : cataracte, leucémies, radiodermes chroniques... ;contrôle précontrainte intérieure avec rayons gamma (6)

Actions Préventives

Un clic sur un des items des Mesures Préventives, ouvre *sur le chapitre correspondant* du Guide Bonnes Pratiques Prévention BTP

MESURES ORGANISATIONNELLES :

Principes Généraux Prevention/Recommandations CNAM

Document Unique Evaluation Risques Professionnels (DUERP)/Aides Financieres CARSAT/ANACT

Ambiance Thermique Elevée : Injection cire chaude 50 à 100° dans torons



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Autorisation Conduite/Formation : engin levage, grue auxiliaire chargement ...

Bordereau Suivi Déchets Dangereux : BSDD ; BSDA ;BSFF

Charge Physique Travail/ Manutentions Manuelles

Climat & Risques Professionnels

Déchets Gestion /REP Bâtiment

Dossier Intervention Ulérieure Sur Ouvrage (DIUO) : entretien haubanages...

DT/DICT: Demande Projet Travaux/Déclaration Intention Commencement Travaux : intervention proximité réseaux électriques

Espace Confine (Restreint-Clos) : intervention à l'intérieur du tablier du pont pour reprise précontrainte

Intelligence Artificielle (IA)/Impression 3D/BIM BTP/CIM : drone reconnaissance

Location Matériels/Engins

Copyright (©) : Tous droits réservés Prévention Gagnante BTP

Organisation Premiers Secours

Plan Prévention Entreprise Extérieure/Entreprise Utilisatrice : concessionnaire pont, autoroute ; travaux dangereux

Prévention Pratiques Addictives en Milieu Travail

Rayonnements Ionisants RI : Rayonnement γ : contrôle gamma graphique précontrainte intérieure (coulis béton).

Repérage Amiante Avant Travaux (RAT) : fourni par le maître d'ouvrage : infrastructures de transport (enrobés amiantés) ; **nouvelle norme NFX 46-102 11/2020**

Risque Chimique ACD CMR Nanomatériaux Perturbateurs Endocriniens Biocides :
injection coulis ciment ; (ciment, et béton : considérés comme mélanges dangereux) ; résines ;
huile minérale hydraulique

Risque Electrique

Risque Routier Transport Personnels/Matériels : Véhicule Utilitaire léger & VL

Sécurité Incendie : utilisation cire chaude 50 à 100°

Températures Extrêmes

Travaux Interdits/Règlementés Jeunes Ages au moins 15 ans moins 18 ans

PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

MESURES TECHNIQUES :

Amiante : intervention sous-section 4 enrobés amiantés (joints dilatation chaussée, reprise couche de roulement)

Balisage Périmètre Sécurité Chantier Provisoire Fixe/Mobile : emprise voie circulée

Chute Hauteur : accès pylône sécurisé

Chute Plain-Pied

Circulation Entreprise/Chantier

Déchets Gestion

Drones & BTP : inspection structures ponts

Echafaudages/Moyens Elévation : PEMP...

Eclairage Chantier : travaux de nuit , car moins de trafic routier : joints dilatation chaussée
travaux de vérinage et reprise précontrainte tablier pont

Espace Confine (Restrreint-Clos) : Intervention intérieur tablier pont : reprise précontrainte, vérinage

Heurt/Ecrasement PL-Engins

Installation Hygiène Vie Chantier (IHV)

Machines-Outils-Portatives Electromécaniques/Pneumatiques : machines avec systèmes de débrayage automatique (en cas de blocage...), équipées de raccords rapides de sécurité et de poignées anti -vibratiles, avec aspiration poussières .

Manutention Mécanique: Grue Mobile : mise en place haubanage préfabriqué

Manutentions Manuelles/TMS :Aides

Organisation Premiers Secours

Poids Lourd /Equipement

Pollution Atmosphérique :particules fines & ultrafines



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Poly Exposition- Exposome /Surveillance Biologique Exposition Professionnelle/IBE

Contraintes posturales et physiques (bruit ; vibrations mains bras ; rayonnements non ionisants UV ; ionisants Rayonnement γ : contrôle gamma graphique: travaux en extérieur) ; risques chimiques (coulis ciment spécial ; huile minérale hydraulique...)

Poussières/Fumées/Gaz/Vapeurs : poussières silice cristalline , amiante (enrobé amianté) , lors enlèvement enrobé pour changement joint dilatation chaussées ; particules fines diesel lors travaux proximité voies circulées , pics pollution

Risque Electrique Chantier :coffret électrique fixe ou portatif fermé à clé, **avec dispositif différentiel haute sensibilité (DHS 30 mA)**, avec branchement extérieur des prises de courant, prolongateur câble **type H 07-RNF** (ne pas dépasser 25 mètres). **cf. item : travaux à proximité réseau électrique aérien**

Risque Noyade : chute lors mise en place ou reprise haubanages ponts

Substitution CMR-ACD/Changement Mode Opérateur

Températures Extrêmes

Vérification /Maintenance Equipements Travail /Installations Electriques/EPI : manomètre étalonné, certificat tarage des vérins, appareils levages, sangles, échafaudages ...

Vibrations : membres supérieurs

MESURES HUMAINES :

Accueil Nouveaux Embauches/ Intérimaires

Information Risques Sante Sécurité Salaries

Autorisation Intervention Proximité Réseaux (AIPR)

Certificat Aptitude Conduite en Sécurité (CACES®) : PEMP, **R486** grue auxiliaire chargement **R490** ; grue mobile **R483** ...

Certificat Aptitude Manipulation Appareils Radiologie Industrielle(CAMARI) : Contrôle gamma graphique précontrainte intérieure (coulis béton précontrainte).

Certificats Qualification/Maitrise Professionnelle (CQP/CMP)

Equipements Protection Individuelle (EPI)/Exosquelettes



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Equipements Protection Individuelle Amiante(EPI) : enrobés amiantés. (lors remplacement joints dilatation avec reprise couche de roulement)

Fiche Exposition Attestation Amiante.

Formation Amiante : sous-section 4 enrobés amiantés .

Formation Di Isocyanates concentration supérieure égale 0,1% en poids : joints dilatation chaussées

Formation Elingage/Levage

Formation/Maintien-Actualisation Compétences (MAC-SST)

Formation Radioprotection. : opérateur gammagraphie

Formation Utilisation Matériels Lutte Incendie

Formation Utilisation Montage/Démontage Echafaudage : **R408** décrit les référentiels de formation ; à chaque type de matériel, sa formation : échafaudage sur tréteaux , échafaudage de pied (fixe) ; échafaudage roulant.

Habilitation Electrique: H0-B0 (exécute en sécurité des opérations simples d'ordre non électrique dans un environnement électrique selon la norme NF C 18-510) ; ou **BS** peut réaliser des opérations simples d'ordre électrique : ex : utilisation de machines portatives ; **H0V** si proximité ligne électrique aérienne ;

Hygiène Corporelle/Vestimentaire : intervention sur amiante

Information/Sensibilisation Bruit.

Information Sensibilisation Hygiène Vie

Information/Sensibilisation Rayonnements Naturels (UV)

Information Sensibilisation Vibrations Mécaniques

Passeport Prevention

Qualification Initiale Obligatoire Conduite Véhicule Transport : PTAC supérieur 3,5 T

Sensibilisation Formation Manutentions Manuelles /TMS :

Sensibilisation Information Prevention en Réalité Virtuelle & Jeux

Sensibilisation Risque Routier

Suivi Dosimétrique Individuel Reference/RI Gammagraphie

Températures Extrêmes



PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

Suivi Individuel Préventif Santé

OBJECTIFS :

- Informer le travailleur sur les facteurs de risque du métier , et le sensibiliser sur les moyens de prévention (une fiche métier peut être remise)
- **Tracer ses expositions professionnelles** (suivi post exposition/post professionnel)
- **Prévenir++** et dépister les maladies professionnelles ou à caractère professionnel susceptibles de résulter de ses activités professionnelles (**actuelles et passées**)
- Préserver sa santé physique et mentale, tout au long du parcours professionnel, afin de prévenir ou réduire la pénibilité, l'usure au travail, les risques psychosociaux(RPS), et **la désinsertion professionnelle** (cellule dédiée dans le SPST, visite de mi-carrière) , *et ainsi contribuer au maintien dans l'emploi.*
- **Participer à des actions de promotion de la santé** sur le lieu de travail, liés au mode de vie (hygiène alimentaire, conduites addictives, bénéfiques de la pratique sportive ...), ainsi qu'à des campagnes de vaccination et de dépistage

- L'Informé sur les modalités de suivi de son état de santé

MODALITES DE SUIVI :

Permet d'assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge.

Le médecin du travail, avec l'équipe pluridisciplinaire, **est un régulateur et un ordonnateur du dispositif de suivi préventif adapté au salarié** : en tenant compte du poste, de la tâche, de l'environnement et de l'individu lui-même.

PRISES EN CHARGE :

- Les examens complémentaires prescrits par le médecin du travail dans le cadre de ce suivi *sont à la charge du service de santé au travail interentreprises.*

Suivi individuel de l'état de santé du salarié : prise en charge du coût des examens complémentaires INRS 2021

- Pour le suivi des travailleurs de nuit : *les examens complémentaires spécialisés sont à la charge de l'employeur*



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Le temps nécessité par les visites et les examens médicaux, y compris les examens complémentaires, est :

- Soit pris sur les heures de travail des travailleurs sans qu'aucune retenue de salaire puisse être opérée,
- Soit rémunéré comme temps de travail effectif, lorsque ces examens ne peuvent avoir lieu pendant les heures de travail.

- Les frais de transport nécessités par ces visites et ces examens sont pris en charge par l'employeur.

- Chaque SPSTI (service de prévention et de santé au travail interentreprises) doit proposer une offre « spécifique » et adaptée (**D. 4622-27-1**).

- Conformément à l'article **D 4622-22** du Code du travail, **obligation pour l'employeur** d'informer le SPST de **la liste des postes à risques pour lesquels un suivi médical renforcé doit être mis en œuvre.**

La liste propre au suivi médical renforcée est mise à jour tous les ans, et doit donner lieu à une consultation préalable du CSE.

- L'article **R. 4624-23** du Code du travail donne la liste des risques professionnels particuliers

Suivi à l'embauche : Salarié exposé à des risques particuliers

Pour sa santé ou sa sécurité (RPSS), ou pour celles de ses collègues ou de tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail :

- **Examen médical d'aptitude (EMA), préalablement à l'affectation au poste, réalisé par le Médecin du travail ; ou si le protocole le permet : par le collaborateur médecin, avec création d'un dossier médical santé travail (DMST) s'il n'existe pas.**

Avec selon les cas délivrance : **cliquer** : **d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude, ou d'un formulaire d'aménagement de poste de travail (modèles arrêté 16/10/2017/ JO 21/10/2017)**(dont une copie est versée au DMST)

- ❖ Si le salarié (CDI, CDD, Intérimaire) a bénéficié **d'une visite médicale d'aptitude dans les deux ans précédant son embauche**, un nouvel examen médical d'aptitude n'est pas nécessaire si :

- Le salarié occupe un emploi identique avec des risques d'exposition équivalents
- Le médecin du travail intéressé est en possession du dernier avis d'aptitude du salarié
- Aucune mesure formulée ou aucun avis d'inaptitude n'a été émis au cours des 2 dernières années



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- ✓ Pour les intérimaires : les examens médicaux d'aptitude sont valables **pour 3 postes** ; si l'un des postes nécessite un suivi individuel renforcé (SIR) lors de la mission , *la visite est réalisée par le médecin du travail de l'entreprise utilisatrice*

Suivi individuel renforcé (SIR) : Salarié exposé à des risques particuliers :

- **Maximum 4 ans, avec une visite intermédiaire (2 ans) par un professionnel de santé de l'équipe pluridisciplinaire (infirmière, médecin collaborateur, interne santé travail).**

Avec selon les cas délivrance : **cliquer** : **d'une attestation de suivi, ou d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude, ou d'un formulaire d'aménagement de poste de travail : (modèles arrêté 16/10/2017/ JO 21/10/2017)**, (dont une copie est versée au DMST).

Poly exposition ANSES / PST3 : 09/2021

- ✓ **Profil C** : bruit, risques chimiques et contraintes posturales
- ✓ **Profil H** : risques physiques , chimiques, et thermiques
- ✓ **Profil E** : risques chimiques et contraintes posturales

Risques Particuliers :

Nécessitent une connaissance précise des tâches effectuées par le salarié, et de l'environnement de travail où se déroule l'activité.

- Travaux exposant à la poussière de silice cristalline inhalable issue de procédés de travail : CMR cat 1 A **à compter du 01/01/2021** : au sens **de l'article R. 4412-60 du code du travail**
Arrêté du 26 /10/2020 : fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérogènes au sens du code du travail JO 01/11/2020 : découpe béton précontraint, enrobés (joints dilatation) : fiche toxicologique INRS **(FT 232)**
- Fragments clivage d'actinolite dans granulats naturels des enrobés : peuvent, **être assimilés à des fibres d'amiante PMA** (particules minérale allongée asbestiforme ou non dont L/D >3, conférant un aspect de fibre selon critères OMS), et **PMAi** (particules minérale allongée d'intérêts d'amphiboles asbestiforme ou non) : sciage, rabotage enrobé (joints dilatation)



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Poussière fibre minérale naturelle amiante : intervention sur enrobés amiantés (lors destruction joints dilatation chaussée).
- Titulaire autorisation conduite : PEMP, grue auxiliaire déchargement...
- Travaux exposant aux émissions d'échappement de moteurs diesel (CMR).
Arrêté du 03/05/2021 modifiant l'arrêté du 26 /10/2020 fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérogènes au sens du code du travail JO 07/05 ; entrée en vigueur le 01/07/2021 : travaux proximité voies circulées, pics pollution
- Intervenant sur installations électriques ou dans leur voisinage : soumis à habilitation électrique
- Rayonnement Ionisant : gamma graphiste : contrôle précontrainte intérieure
- Salariés < 18 ans affectés aux travaux interdits : dérogation

Risques Autres :

- ✓ **Contraintes posturales :**
 - Manutention manuelle de charges 10 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021)
 - Position debout ou piétinement 20 heures ou plus par semaine (4 heures par jour) (ANSES 09/2021)

- Contraintes posturales (à genoux, bras en l'air, accroupi ou en torsion) 2 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021)
- ✓ **Contraintes physiques intenses :**
 - Travail en extérieur pendant 10 heures ou plus par semaine ; ou à moins de 5°C ou plus de 30°C pendant 10 heures ou plus par semaine ; ou entre 5°C et 15°C pendant 20 heures ou plus par semaine ; (ANSES 09/2021) .
 - Exposition sonore : Bruit >81DbA(8h), crêtes > 135 dB (C) déclenchant action prévention
 - Vibrations Main/Bras > 2,5 ms² (8h)) 10 heures ou plus par semaine (ANSES 09/2021) déclenchant action prévention
 - Vibration Corps Entier : > 0,5 m/s² (8h) déclenchant action prévention
 - Exposition aux rayonnements ionisants : rayonnement γ : contrôle gamma graphique ; ou non ionisants(UV)
- ✓ **Nuisances chimiques :** exposition à au moins un agent chimique classé ; ou à un agent chimique non classé ; ou à trois agents chimiques, qu'ils soient classés ou non ANSES 09/2021 (excepté nuisances déjà incluses dans les risques particuliers **cf. supra**)



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Coulis ciment spécial : sensibilisation cutanée
- Huile minérale hydraulique (opération vérinage)
- Gaz échappement moteur thermique : NO₂, SO₂,CO
- Résines polyuréthanes (joints dilatation routiers)

Amélioration et prise en compte de la poly exposition « Profils homogènes de travailleurs poly exposés » ANSES 09/2021

- ❖ **Travail nuit** ; équipes alternantes

Dans le secteur du BTP l'accord de branche du 12/07/2006 définit le travail de nuit

« Est considéré comme travailleur de nuit, le salarié accomplissant, au moins 2 fois par semaine dans son horaire habituel, au moins 3 heures de travail effectif quotidien entre 21 heures et 6 heures, ou effectuant, au cours d'une période quelconque de 12 mois consécutifs, au moins 270 heures de travail effectif entre 21 heures et 6 heures ».

Le travail de nuit fait partie **des six facteurs de pénibilité visés dans le Code du travail.**

Examens Complémentaires/Mesures Conseillés :

Dépendent : du degré d'exposition actuel et passé selon la nuisance ; des poly expositions ; de l'environnement de travail (pics d'exposition ; travaux en milieu confiné :restreint, clos ; Co exposition ; ...) ; du degré de protection du salarié (**collectif, individuel**).

Important : Le médecin du travail **doit toujours tenir compte des recommandations de bonnes pratiques actuelles.**

❖ Bruit :

- **Echoscanner**, (mesure rapide non invasive et objective, car ne nécessite pas la participation active du salarié) **permet d'évaluer la fatigue auditive**, avant qu'une perte auditive ne soit installée (pas de nécessité d'une cabine) ; c'est un outil complémentaire de l'audiométrie, il doit se positionner en amont de celle-ci.

- **Audiométrie** : quand la souffrance auditive est déjà installée, permet de suivre son évolution, si aucune mesure préventive n'a été mise en place, (périodicité, selon le protocole mis en place par le médecin du travail).

❖ TMS Membres supérieurs :

- ✓ Série de vidéos destinée aux médecins du travail détaillant les manœuvres à réaliser dans le cadre du protocole européen d'examen clinique **SAL TSA**.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Il permet de diagnostiquer **12 types de TMS-Membre Supérieur** spécifiques, dès les signes précoces, ainsi qu'un syndrome général regroupant des TMS-MS dits non spécifiques, mais constituant des indicateurs précoces de TMS-MS "en devenir".

SAL TSA outil 15 INRS 01/2023

- ✓ Prise en charge des tendinopathies de la coiffe des rotateurs ensemble composé de quatre groupes de tendons : sous-scapulaire, sus-épineux, sous-épineux, petit rond. HAS 09/2023 ([lien](#)).

La consommation de tabac, et les maladies métaboliques sont un facteur aggravant du risque de rupture de la coiffe des rotateurs, laquelle est hypo vascularisée à l'insertion du sus-épineux et de l'infra-épineux

Entre 45 et 60 ans, les salariés exposés aux TMS, et fumeurs (ayant fumés pendant 10 ans) voient leur « chance » d'avoir une rupture de la coiffe multipliée par 10.

Conduite diagnostique devant une épaule douloureuse non traumatique de l'adulte et prise en charge des tendinopathies de la coiffe des rotateurs HAS 09/2023

- ❖ Le BTP un des secteurs où les cas de BPCO attribuables à une exposition professionnelle sont les plus nombreux. (15 % des cas est liée à l'environnement professionnel)

Les expositions cumulées aux poussières respirables , et à la silice : sont les facteurs de risque les plus importants , pour expliquer une diminution des débits expiratoires et les symptômes respiratoires, même en l'absence de signes radiologiques

Effet synergique du tabagisme et de l'exposition professionnelle pour le risque de survenue de BPCO.

- ❖ **Suivi Exposition Silice** : poseurs joints dilatations de chaussée ; ponts en maçonnerie

Arrêté du 26 /10/2020 : fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérogènes au sens du code du travail JO 01/11/2020

- ❖ Si utilisation de **résines à base d'isocyanates** ; l'interrogatoire et l'examen clinique rechercheront particulièrement une irritation oculaire, **une allergie cutanée ou respiratoire (asthme)**, une affection respiratoire chronique.

Risque d'asthme : EFR à l'embauche, puis périodiquement selon degré exposition à l'appréciation du médecin du travail :



Asthme en relation avec le travail

PREVENTION GAGNANTE BTP

Depuis 08/2020, l'annexe XVII du règlement européen REACH classe désormais selon la classification harmonisée, les di isocyanates (résines polyuréthanes) comme **sensibilisant respiratoire** de **catégorie 1** et comme **sensibilisant cutané** de **catégorie 1**

Exposition professionnelle aux di isocyanates : nouvelles valeurs limites

Si jusqu'à présent il n'existait pas de valeurs limites d'exposition professionnelle (**VLEP**) pour les **di isocyanates**, la directive (UE) 2024/869 du 13 03/2024 introduit désormais des valeurs limites contraignantes suivantes :

- Une limite d'exposition professionnelle globale (sur huit heures) de 10 microgrammes NCO par mètre cube ($10 \mu\text{g NCO}/\text{m}^3$) jusqu'au 31/12/2028, puis de $6 \mu\text{g NCO}/\text{m}^3$ à compter du 01/01/2029.
- Une limite d'exposition à court terme (sur quinze minutes) de $20 \mu\text{g NCO}/\text{m}^3$ jusqu'au 31 /12/ 2028, puis de $12 \mu\text{g NCO}/\text{m}^3$ à compter du 01/01/ 2029.
- ✓ **Dosage urinaire 4,4 Methylènedianiline (MDA)** moyen d'évaluation fiable au MDI ; ne pas dépasser $7 \mu\text{g}/\text{l}$ dans les urines de fin de poste (la contamination est essentiellement cutanée).

- ❖ **Particules fines cancérigènes** CMR cat :1 CIRC : compresseur, interventions régulières en bordure de voie circulée, pic pollution

EFR : à l'embauche bilan initial, puis, à l'appréciation du médecin du travail (protocole de suivi), en fonction du degré d'exposition et de l'examen clinique.

Mise au point d'une nouvelle méthode d'évaluation des expositions aux émissions particulaires des moteurs diesel :

La méthode mise au point permet d'évaluer dans la fraction alvéolaire des aérosols prélevés 0,1 à 2 fois la VLEP-8h de 0,05 mg de carbone élémentaire par mètre cube d'air.

Elle a fait l'objet d'une **fiche méthodologique MétroPol M-436** pour le dosage du carbone élémentaire dans les émissions d'échappement de moteur diesel



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- ❖ **Rayonnement naturel (UV soleil)** : examen dermatologique au niveau des parties découvertes du corps (cou, mains, membres supérieurs) à la recherche de lésions cutanées précancéreuses : lésions croûteuses souvent multiples, plus ou moins érythémateuses, qui saignent facilement après grattage : ***kératoses photo induites***

Se méfier des écrans solaires qui, sont très photo sensibilisants, et peuvent contenir des perturbateurs endocriniens (PE), préférer les vêtements à manches longues, le port de lunettes filtrantes est aussi conseillé.

Rayonnements ultraviolets et risques de cancer [fiche repère institut national du cancer 10/2021](#)

- ❖ **Suivi Exposition Amiante** : *intervention sur joints dilatation pris dans enrobé amianté*

Un auto-questionnaire de repérage de situations exposantes à l'amiante peut être utilisé pour les visites d'embauche de salariés dont ce n'est pas le premier emploi, visites de mi-carrières, visites de fin de carrière

Auto-questionnaire de repérage de situations de travail exposantes à l'amiante PRST 4 Auvergne Rhône Alpes

❖ **Fragments de clivage d'actinolite et trémolite** : dans les granulats naturels des enrobés : si exposition du salarié, même suivi que pour l'amiante.

❖ **Ciment /Béton : injection coulis ciment**

Rechercher :

- **Irritations de la peau** par le ciment frais, pouvant conduire à des brûlures, à un dessèchement de la peau et à des crevasses ; **dermatite d'usure** (peau rugueuse, épaisse qui se fissure), donner les conseils d'hygiène : port de gants, lavage des mains au savon doux, utilisation le soir de crème grasses émoullientes, et hydratantes ; une évolution vers un eczéma est possible.

Eczéma allergique (dermite de contact) dû à des impuretés du ciment (chrome hexavalent ou chrome VI et cobalt) ; cette réaction qui peut survenir tardivement est définitive, une fois installée.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- **Irritations oculaires** en cas de projection de ciment dans les yeux.
- ❖ **Travail nuit : recommandations HAS 2012** : Rechercher :
 - Le temps de sommeil du salarié (agenda du sommeil) ;
 - La typologie circadienne du salarié (questionnaire de Horne et Ostberg) ;
 - Troubles sommeil et vigilance (échelle somnolence Epworth)

Situation ou type de risque	Éléments cliniques à surveiller lors de chaque visite médicale	Outils cliniques et/ou paracliniques d'évaluation recommandés	Périodicité recommandée pour l'utilisation des outils cliniques et/ou paracliniques	Mesures ou contre-mesures recommandées
Troubles du sommeil	- Temps de sommeil sur 24 heures - Troubles du sommeil	- Agenda du sommeil	- 1 ^{re} visite médicale et en cas de plainte du salarié	- Maintien d'un temps de sommeil > à 7 heures par 24 heures et d'une bonne hygiène de sommeil - Privilégier des rythmes de rotations intermédiaires (4 à 5 jours) - Sieste courte (< à 30 minutes) - Exposition à la lumière avant et/ou en début de poste - Limitation de l'exposition à la lumière en fin de poste - Éviter les excitants
	- Typologie circadienne : Êtes-vous du "matin" ou "du soir" ? Êtes-vous court (< 6 heures) ou long (> 9 heures) dormeur ?	- Questionnaire de chronotype (questionnaire de Horne & Ostberg)	- Si besoin, afin de compléter l'évaluation clinique du chronotype	
Somnolence et risque accidentel	- Troubles de la vigilance - Accidents du travail et accidents de trajet	- Échelle de Somnolence d'Epworth	- 1 ^{re} visite médicale, puis tous les 2 ans :(lors visite intermédiaire par infirmier	- Rotations en sens horaires (matin, après-midi, nuit) - Temps maximum par poste de travail court (≤ à 8 heures) - Régularité des horaires et des rythmes de travail - Sieste courte (< à 30 minutes) - Caféine uniquement en début de poste, avec respect des précautions cardiovasculaires - Exposition à la lumière avant et/ou en début de poste - Limitation de l'exposition à la lumière en fin de poste

PREVENTION GAGNANTE BTP

Agenda sommeil-éveil - HAS

Performance Economique

Questionnaire de typologie circadienne de Horne et Ostberg

Échelle somnolence d'Epworth,

Il est recommandé de :

- Mesurer le poids et sa distribution (tour de taille, calcul de l'IMC à la 1^{re} visite médicale, et lors des examens ultérieurs).
- Surveiller lors de chaque examen la TA.
- S'assurer que le travailleur posté et/ou de nuit bénéficie d'un bilan lipidique périodique et d'un dépistage du diabète de type 2 en fonction des autres facteurs de risque associés.

- L'interroger sur la fréquence et les modes de consommations alimentaires et sur la pratique d'une activité physique régulière
- L'interroger sur l'apparition de symptômes digestifs (nausées, troubles du transit, douleurs abdominales, troubles dyspeptiques, pyrosis, brûlure épigastrique) et de rechercher des signes cliniques évocateurs d'un syndrome ulcéreux
- Rechercher des symptômes dépressifs et/ ou anxieux : échelle de dépression HAD (*Hospital Anxiety and Depression Scale*) **Outil Echelle HAD - HASTravail nuit**

❖ **Rayonnement Ionisant : radiologie industrielle**

Catégorie B : NFS, Plaquettes avant affectation au poste puis périodiquement **tous les 2 ans** ;
- ERCP à l'embauche puis tous les 5 ans

Le dossier médical en santé au travail **de chaque salarié exposé aux RI est complété par**

- L'évaluation individuelle de l'exposition aux rayonnements ionisants transmise par l'employeur
- Les résultats du suivi dosimétrique individuel, ainsi que la dose efficace ;
- Le cas échéant, les expositions ayant conduit à un dépassement des valeurs limites ainsi que la dose reçue au cours de ces expositions ;
- Les résultats des examens complémentaires prescrits par le médecin du travail



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Le dossier médical en santé au travail de chaque travailleur est conservé jusqu'au moment où **il a ou aurait atteint l'âge de soixante-quinze ans** et en tout état de cause, *pendant une période d'au moins 50 ans à compter de la fin de l'activité professionnelle impliquant une exposition aux rayonnements ionisants.*

Rayonnements Ionisants : **cf. fiche Agent contrôle non destructif**

- ❖ **Pour les postes et fonctions de sûreté et de sécurité, ou un haut degré de vigilance est exigé** : prévention des facteurs de risque liés aux conduites addictives... :

Recherche Consommation Substances psychoactives

En cas de doute sur la réalité de la consommation excessive d'alcool, on recourt le plus souvent au dosage de CDT, qui semble être aujourd'hui le meilleur marqueur de la consommation d'alcool, puisqu'il n'est pas influencé par d'autres pathologies ou la prise de certains médicaments.

Le dosage de CDT se révèle plus sensible et plus spécifique que le dosage des Gamma GT ou du VGM.

Alors que plusieurs semaines de consommation d'alcool sont nécessaires pour faire augmenter le taux des Gamma GT, **une semaine suffit pour faire augmenter le taux des CDT.**

La recherche d'éthyglucuronide dans les urines, ou dans les cheveux est prometteuse mais pas encore de pratique courante:

❖ **Vaccinations :**

La vaccination s'inscrit autant que possible dans le **cadre du suivi médical obligatoire en santé au travail**, auquel a droit chaque salarié.

Cet acte peut résulter de :

- ✓ **L'évaluation des risques professionnels** réalisées dans l'entreprise

Le médecin du travail conseille la vaccination recommandée après s'être assuré :



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- De l'information générale sur la vaccination auprès des salariés.
- De la mise en œuvre des mesures de protection collectives, individuelles, du rappel des règles d'hygiène, en tenant compte de la veille sanitaire, et des études épidémiologiques, ainsi que des vaccinations déjà effectuées
- ✓ Ou s'inscrire dans le cadre du **calendrier vaccinal** s'appliquant à la population générale.

Au-delà des vaccinations liées aux risques professionnels (**vaccins recommandés** du fait de l'exposition à certains risques, **vaccins rendus obligatoires** par l'activité professionnelle), les SPSTI sont désormais, des acteurs attendus sur les vaccinations contribuant à la **prévention de toutes les maladies transmissibles**, y compris celles qualifiées de « communautaires », conformément au calendrier vaccinal publié par le ministère de la santé

L'implication des professionnels de santé au travail est notamment attendue sur *trois vaccinations*

- ✓ **Diphtérie, tétanos, poliomyélite (DTP)** : Revaxis® à jour : recommandation calendrier vaccinal Français (HAS) : chez l'adulte :

rappel tous les 20 ans : à 25 ans ; 45 ans ; 65 ans ; après 65 ans : rappel tous les 10 ans.

- ✓ **Rougeole, oreillons, rubéole (ROR)** : *deux doses de vaccins* ROR (vaccin trivalent avec un délai minimum d'un mois entre les deux doses) nécessaires pour *chaque personne née depuis 1980*
- ✓ **Grippe saisonnière** : la **vaccination des adultes n'est pas obligatoire** mais contribue à limiter la propagation de l'épidémie de grippe, virus pouvant entraîner des conséquences graves, voire mortelles, en particulier chez les **personnes fragiles**.

Le professionnel de santé au travail **peut néanmoins décliner cette pratique**, s'il **ne peut pas réaliser cette vaccination, dans les conditions de sécurité** imposées par la santé publique (absence de trousse de secours adaptée...) ou s'il estime n'avoir : **ni le temps, ni la formation, ni les moyens matériels** pour la pratiquer.

Il peut alors choisir d'orienter le travailleur vers son médecin traitant.

- ❖ **Les médecins du travail, collaborateurs-médecins, internes et infirmiers** de santé au travail peuvent réaliser les vaccinations nécessaires à la protection des travailleurs.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Dans le cas où le **vaccin est obligatoire ou recommandé** en raison de la **prévention des risques professionnels**, **celui-ci est pris en charge par l'employeur** [article R. 4426-6 C.Trav](#)

Dans le cas où le **vaccin est sans lien direct avec l'activité professionnelle**, les vaccins sont **remboursables par l'Assurance Maladie**, sur prescriptions individuelles conformément aux règles de droit commun.

Toutefois, lorsqu'une **entreprise** souhaite mettre en place une **campagne de vaccination** (contre la grippe saisonnière par exemple), elle peut aussi faire le choix de la **prise en charge globale, à ses frais**, de l'ensemble des vaccins.

Le site de référence sur la vaccination, [Vaccination-info-service.fr](https://www.vaccination-info-service.fr), permet à chacun d'accéder à des informations factuelles, pratiques et scientifiquement validées sur la vaccination aux différents âges de la vie, sur la vaccination en général ou une vaccination particulière.

Questions-réponses : la vaccination par les services de prévention et de santé au travail
Ministère Travail santé solidarités 03/2024

Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2024 Ministère Travail Santé
Solidarités 04/2024

❖ **Données de Santé :**

La cabine de télémédecine est un Dispositif Médical de classe IIA, qui garantit aux professionnels de santé : la fiabilité et la standardisation de toutes les données de santé recueillies.

Son architecture est sécurisée (hébergement des données sur une plateforme HDS, conformité RGPD) et l'interopérabilité permet d'interfacer l'outil avec les logiciels métier de santé au travail.

- Bilan de santé autonome : le salarié réalise lui-même, guidé par un didacticiel vidéo, en moins de 10 minutes : la prise de ses constantes physiologiques : poids, taille, IMC, oxymétrie de pouls (procédure simple, abordable et non invasive pour mesurer la concentration en oxygène dans le sang.), fréquence cardiaque, température, tension artérielle.

A cela peuvent s'ajouter les tests visuels et d'audiométrie, analyse urines....

Les résultats sont directement imprimés sur des tickets dans la cabine et transférés sur le logiciel du SST

L'équipe de santé au travail (infirmière, médecin du travail...) dégage ainsi du temps : pour l'information du salarié sur les risques, la sensibilisation sur les moyens de prévention (fiche métier) ; la traçabilité des expositions professionnelles (suivi post exposition), ainsi que pour la veille épidémiologique.



❖ **Téléconsultation Santé Travail :**

Téléconsultation

PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

❖ **À la suite de la loi du 02/08/2021 :**

Une expérimentation pour 5 ans, dans 3 régions volontaires, pourra être menée pour autoriser les médecins du travail à :

- ✓ Prescrire et, le cas échéant, renouveler un arrêt de travail
- ✓ Prescrire des soins, examens ou produits de santé strictement nécessaires à la prévention de l'altération de la santé du travailleur du fait de son travail ou à la promotion d'un état de santé compatible avec son maintien en emploi.

Cette prescription est subordonnée à **la détention d'un diplôme d'études spécialisées complémentaires ou à la validation d'une formation spécialisée transversale** en addictologie, en allergologie, en médecine du sport, en nutrition ou dans le domaine de la douleur (décret application en attente parution) .

❖ **Visite médicale mi-carrière :**

Organisée à une échéance déterminée, par accord de branche ou, à défaut, durant l'année civile du 45e anniversaire du travailleur" (**article 22 Loi 02/08/2021**), est obligatoire pour le salarié en SIR. [Article L4624-2](#)

Cet examen peut éventuellement être anticipé et organisé conjointement avec une autre visite médicale , lorsque le travailleur doit être examiné par le médecin du travail deux ans avant l'échéance prévue.

Cette visite médicale a pour objectifs de :

- ✓ Établir un état des lieux de l'adéquation entre le poste de travail et l'état de santé du travailleur, à date, en tenant compte des expositions à des facteurs de risques professionnels
- ✓ Évaluer les risques de désinsertion professionnelle
- ✓ Sensibiliser le travailleur aux enjeux du vieillissement au travail.

Cette visite est réalisée par le médecin du travail , mais peut aussi être réalisée par un infirmier(e) de santé au travail en pratique avancée ; à l'issue de la visite, il peut s'il ou elle l'estime nécessaire, orienter sans délai le salarié vers le médecin du travail

Seul le médecin du travail : peut proposer par écrit, après échange avec le salarié et l'employeur des mesures individuelles d'aménagement , d'adaptation , ou de transformation du poste de travail , ou des mesures d'aménagement du temps de travail , justifiées par des considérations liées à l'âge, ou à l'état de santé physique ou mental du salarié

Le référent handicap , obligatoire dans les entreprises supérieures à 250 salariés, peut à la demande du salarié, participer à cette visite médicale (il est tenu à une obligation de discrétion à l'égard des informations à caractère personnel qu'il est amené à connaître .



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- ❖ **Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent préalablement au départ à la retraite du salarié**

Actions sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent au départ à la retraite du salarié

- ❖ **Visite Fin Carrière /Suivi Post Exposition / Post Professionnel :**

Visite fin carrière Suivi Post Exposition Suivi Post Professionnel

Opérateur Travaux Spéciaux Génie Civil/TP (SPE/SPP):

- ✓ Travaux exposant à la poussière de silice cristalline inhalable issue de procédé de travail **(25)**
- ✓ Amiante **(30) ; (30 bis) ; (30 ter)**
- ✓ Travaux exposant aux émissions d'échappement de moteurs diesel
- ✓ Hydrocarbures polycycliques aromatiques (HAP) présents lubrifiant/graisse, fluide hydraulique : vérins **(16 bis)**

- ✓ **Autres nuisances ayant des effets différés potentiels :**
 - Manutentions manuelles de charges : absence de recommandation actuellement

- Postures pénibles définies comme positions forcées des articulations
- Vibrations mécaniques : absence de recommandation actuellement
- Agents chimiques dangereux, y compris poussières et fumées
- Bruit : Audiométrie de fin de carrière
- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Radiations UV classées « cancérogènes pour l'Homme » (groupe 1) par le CIRC :travaux en extérieur :



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique